

# INSTALLATION CLASSEE



15 Route de Calais  
Hameau de Drionville  
62 380 VAUDRINGHEM

## ABATTOIR ET UNITE DE DECOUPE ET DE CONDITIONNEMENT DE LAPINS

*Département du Pas-De-Calais*

### DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

### PIECE N°2 : PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

N° 14011

DATE Dossier déposé en Février 2017 – Version 3



CABINET D'ÉTUDE ET DE CONSEIL EN INDUSTRIE & EN AGROALIMENTAIRE

# SOMMAIRE

<b>1. IDENTITE DU DEMANDEUR .....</b>	<b>4</b>
1.1. HISTORIQUE .....	5
1.2. SITUATION ADMINISTRATIVE .....	5
1.3. LOCALISATION .....	6
<b>2. ACTIVITES ET FONCTIONNEMENT DE L'USINE .....</b>	<b>9</b>
2.1. NATURE - DESCRIPTION DE L'ACTIVITE .....	9
2.1.1. NATURE DE L'ACTIVITE .....	9
2.1.1. PROCEDES DE FABRICATION .....	9
2.2. VOLUMES D'ACTIVITE .....	10
2.2.1. ACTIVITE D'ABATTAGE DES LAPINS .....	10
2.2.2. ACTIVITE DE DECOUPE DES LAPINS .....	11
2.2.3. PRODUITS FINIS .....	11
2.3. ORIGINES ET DESTINATIONS DES PRODUITS .....	12
2.3.1. ORIGINES DES MATIERES PREMIERES .....	12
2.3.2. DESTINATIONS DES PRODUITS FINIS .....	12
<b>3. DESCRIPTION.....</b>	<b>13</b>
3.1. PROJET D'EXTENSION ET DE RESTRUCTURATION .....	13
3.2. REPARTITION DES SURFACES .....	14
3.3. ORGANISATION DES LOCAUX .....	14
3.4. ACCES A L'USINE - PARKING .....	15
3.4.1. ACCES .....	15
3.4.2. PARKING.....	15
3.5. DESCRIPTIF GENERAL CONSTRUCTIF .....	16
<b>4. INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS.....</b>	<b>17</b>
4.1. LOCALISATION DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES .....	17
4.2. ALIMENTATION ELECTRIQUE .....	17
4.3. REFRIGERATION & COMPRESSION .....	17
4.4. INSTALLATIONS DE COMBUSTION .....	18
4.4.1. CHAUFFAGE/EAU CHAUDE DES LOCAUX.....	18
4.4.2. GROUPE ELECTROGENE .....	18
4.5. STOCKAGES .....	18
4.5.1. STOCKAGE MATIERES PREMIERES, PRODUITS FINIS ET EMBALLAGES VIDES .....	18
4.6. STOCKAGES DE SUBSTANCES ET MELANGES DANGEREUX (SELON LES DISPOSITIONS DU REGLEMENT CLP ET LA TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE SEVESO III) .....	20
4.6.1. INVENTAIRE DES SUBSTANCES ET MELANGES DANGEREUX.....	20
4.6.2. STATUT SEVESO III ET CLASSEMENT ICPE DES SUBSTANCES ET MELANGES DANGEREUX .....	21
4.7. ENGIN DE MANUTENTION .....	23
4.8. STATION SERVICE.....	23
4.9. UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE .....	24
4.9.1. CONSOMMATION EN EAU .....	24

4.9.2. CONSOMMATION ELECTRIQUE.....24

**5. CAPACITES TECHNIQUES & FINANCIERES DE L'EXPLOITANT.....25**

**5.1. CAPACITES TECHNIQUES .....25**

5.1.1. ORGANISATION DE SOCLA.....25

5.1.2. MOYENS HUMAIN .....25

5.1.3. FORMATIONS .....26

**5.2. CAPACITES FINANCIERE.....27**

# 1. IDENTITE DU DEMANDEUR

---

<b>Raison Sociale</b>	SOCLA
<b>Capital</b>	38 112,25 €
<b>Forme juridique</b>	Société par actions simplifiée
<b>Adresse de l'établissement</b>	15 Route de Calais Hameau de Drionville 62 380 VAUDRINGHEM
<b>Adresse siège social</b>	15 Route de Calais Hameau de Drionville 62 380 VAUDRINGHEM
<b>Signataire de la demande et qualité</b>	M. François VANDOMME Directeur de SOCLA
<b>Téléphone</b>	03 21 95 41 80
<b>Fax</b>	03 21 95 41 82
<b>SIRET</b>	312 239 056 00020
<b>Numéro d'identification</b>	312 239 056 R.C.S. Boulogne-sur-Mer
<b>Code APE</b>	1011Z
<b>Libellé du code APE</b>	Transformation et conservation de la viande de boucherie
<b>Références cadastrales du site d'exploitation et appartenant à SOCLA</b>	Commune de VAUDRINGHEM : Section A : parcelles n° 477, 598, 599, 621, 648, 649  Commune de WISMES : localisation des lagunes de traitement des eaux usées : Section ZD : parcelle n° 24
<b>Surface du terrain</b>	42 692 m <sup>2</sup> (21 740 m <sup>2</sup> sur VAUDRINGHEM et 20 952 m <sup>2</sup> sur WISMES)

L'extrait Kbis est joint en [annexe 1](#).

## **1.1. HISTORIQUE**

La société SOCLA est spécialisée dans le métier d'abattage, de découpe et de conditionnement de lapins depuis 1974 sur son site unique, localisé sur la commune de VAUDRINGHEM.

Dans l'œuvre de sa démarche qualité, la société SOCLA a obtenu la certification IFS en 2012.

## **1.2. SITUATION ADMINISTRATIVE**

La société SOCLA est initialement connue au titre des installations classées par son arrêté d'autorisation datant du 28 mars 1985 pour l'exploitation d'un atelier d'abattage de 4,5 tonnes de carcasses de lapins par jour et 3000 têtes par jour.

Suite à l'évolution réglementaire de la nomenclature des installations classées par la parution du décret n°2004-1331 du 1<sup>er</sup> décembre 2004 modifiant la nomenclature, la société s'est retrouvée soumise à déclaration au titre de la rubrique 2210-2, relative à l'activité d'abattage d'animaux (pour un poids des animaux exprimé en carcasses en activité de pointe supérieur à 500 kg/jour mais inférieur à 5 t/jour).

Suite à une inspection sur site du 15 juin 2016, la Direction Départementale de la Protection des Populations du Pas-De-Calais a constaté que le tonnage abattu, exprimé en carcasse, était supérieur à 9 tonnes par jour et donc supérieur au seuil de déclaration de 5 tonnes de la rubrique 2210-2.

La société SOCLA est mise en demeure par un arrêté de la Préfète du Pas-De-Calais (n°DPI-BPUPE-IC-GM-n°2016-A-69) du 20 juillet 2016 imposant sa régularisation administrative soit en revenant dans un délai de 3 mois à une activité de pointe réduite à 4,5 tonnes/jours de carcasses abattues ou soit en déposant dans un délai de 6 mois un dossier de demande d'autorisation.

Par un courrier datant du 05 août 2016, la société SOCLA a fait part de son choix de régulariser sa situation en déposant un dossier de demande d'autorisation dans un délai de 6 mois à la date de notification de l'arrêté de mise en demeure du 20 juillet 2016.

Par lettre d'information à l'administration la société SOCLA a demandé un délai supplémentaire d'1 mois pour le dépôt du dossier.

Par ailleurs, afin d'améliorer les conditions d'exploitation de l'installation la société SOCLA projette de réaliser un projet d'extension et restructuration de son bâtiment de production existant.

Ce projet va permettre l'amélioration de l'outil de production existant avec la séparation des flux de production d'abattage, de découpe et de conditionnement ainsi qu'une meilleure gestion des déchets.

Le projet n'aura pas d'impact sur les tonnages de la production actuelle, les capacités de production des outils resteront inchangées.

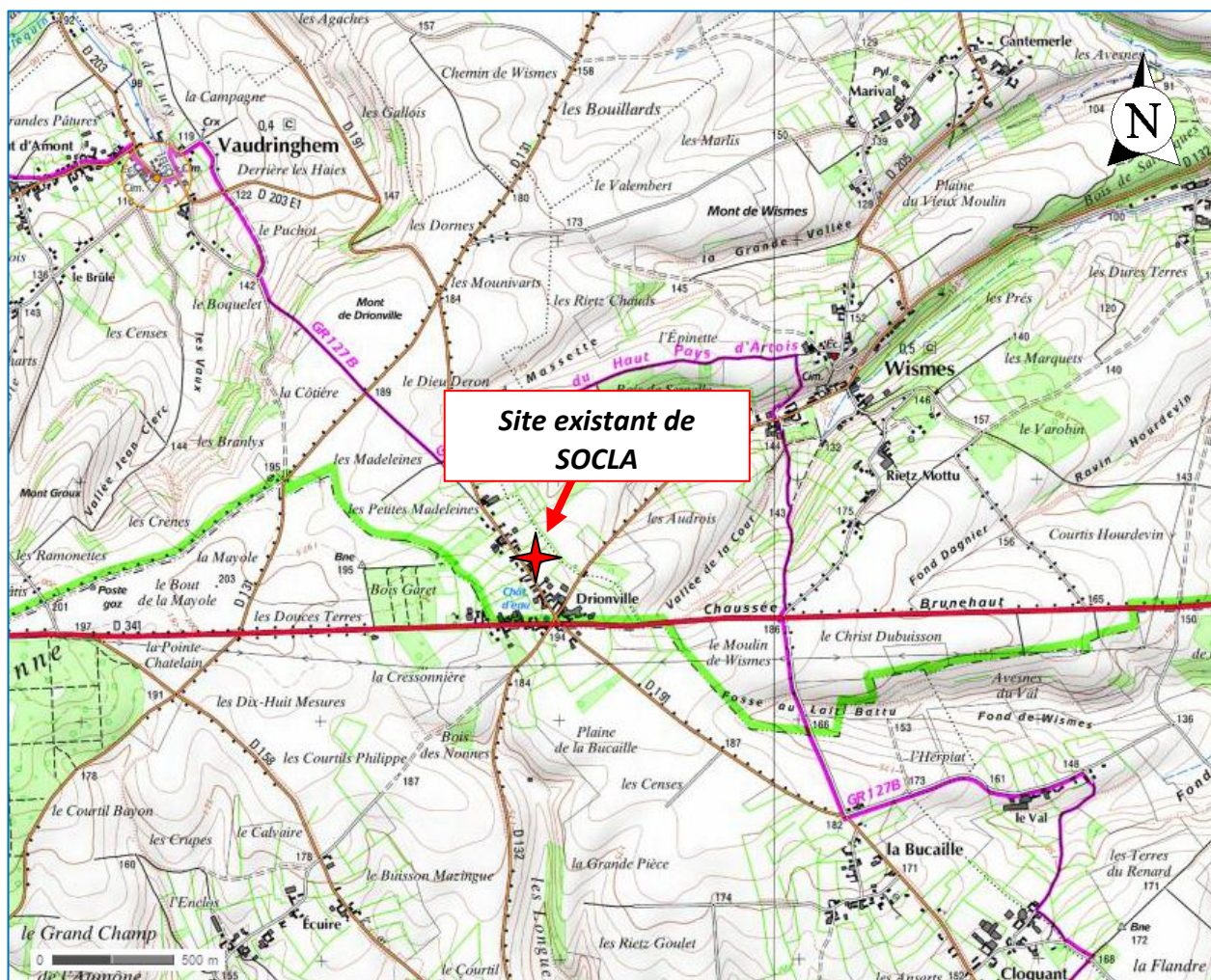
Le récépissé de dépôt du permis de construire est joint en annexe de ce présent dossier.

Ainsi, l'exploitant sollicite une demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées en vue de régulariser la situation administrative de son établissement et de son projet d'extension et de restructuration.

### 1.3. LOCALISATION

L'établissement est situé sur la commune de VAUDRINGHEM (Hameau de Drionville) dans le département du Pas-de-Calais.

La localisation du site est présentée sur la carte IGN ci-après.



Source : Géoportail

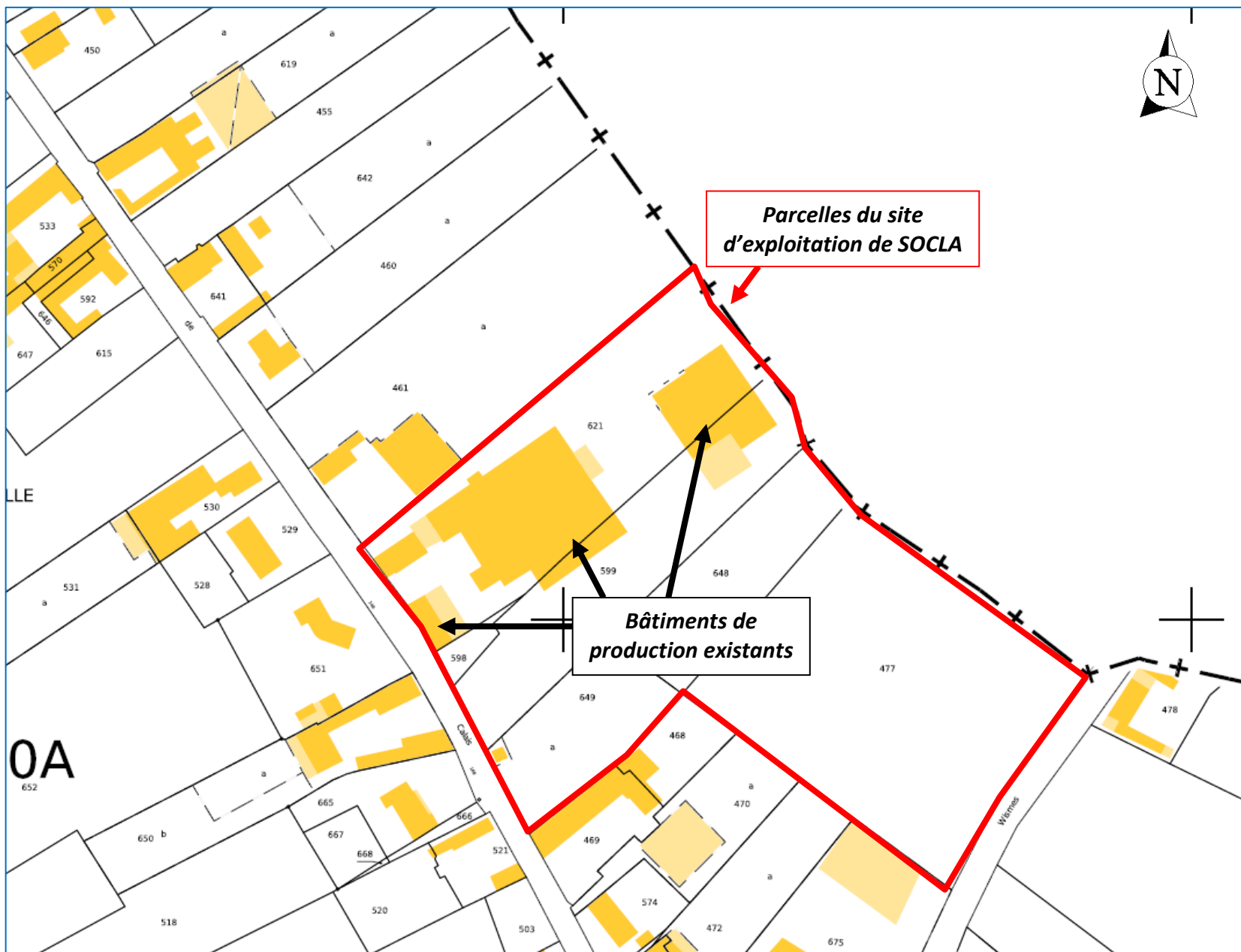
Les références cadastrales du site de l'usine de production de SOCLA sont les suivantes (voir extraits des plans cadastraux pages suivantes) :

- Commune de VAUDRINGHEM : localisation du site de production :  
Section A : parcelles n° 477, 598, 599, 621, 648 et 649.
- Commune de WISMES : localisation des lagunes de traitement des eaux usées :  
Section ZD : parcelle n°24.

La carte IGN et le plan de situation (plan de situation n°11.0) du site sont joints au présent dossier.

Les coordonnées Lambert II étendu (en mètres) du site de SOCLA sont les suivantes :

- X = 579831,102
- Y = 2628116,611



Extrait du plan cadastral sur la commune de VAUDRINGHEM



Extrait du plan cadastral sur la commune de WISMES

Source : [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)



## 2. ACTIVITES ET FONCTIONNEMENT DE L'USINE

### 2.1. NATURE - DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

#### 2.1.1. Nature de l'activité

La société SOCLA, localisée sur la commune de VAUDRINGHEM est spécialisée dans l'abattage, la découpe et le conditionnement de la viande de lapin.

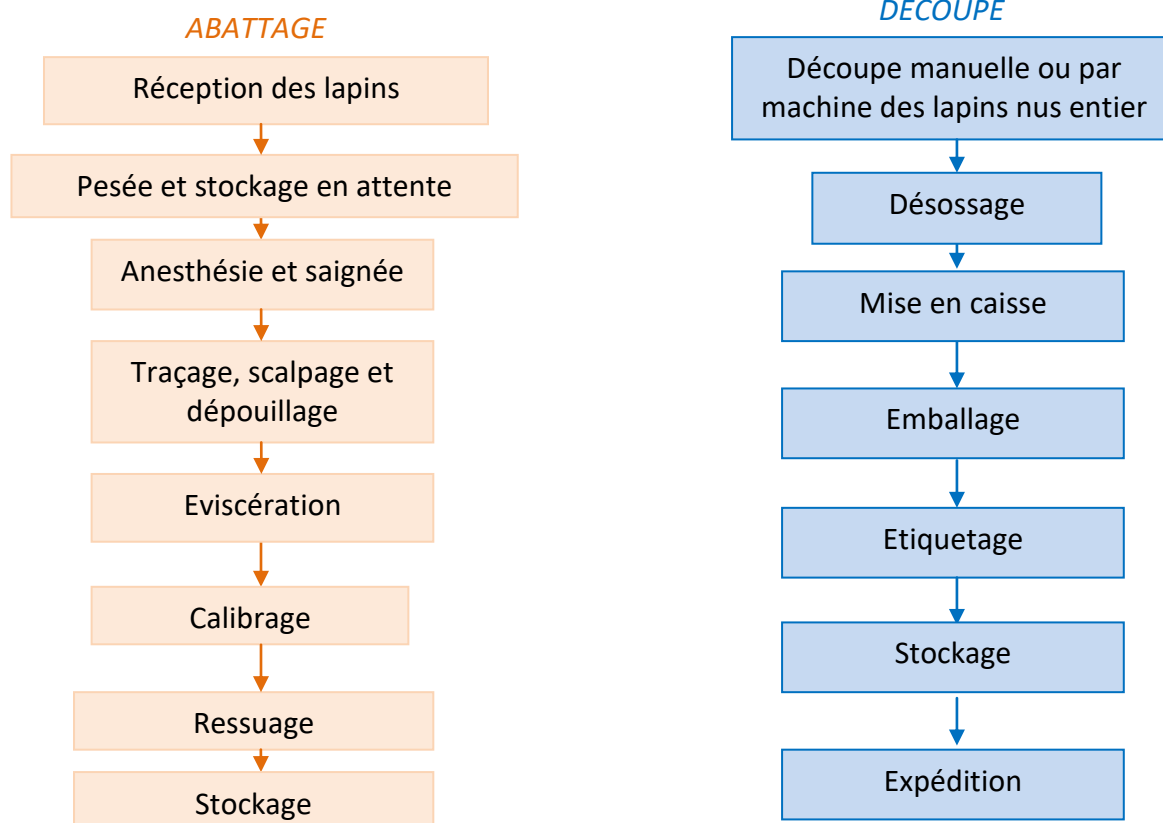
Ses activités sont réalisées sur 250 jours par an, du lundi au vendredi (hors jours fériés et jours de maintenance).

La société SOCLA réalise de l'abattage à façon des lapins des sociétés Ets Lionor et Lapin d'Artois. Les lapins de ces sociétés sont réceptionnés vivants puis sont abattus et conditionnés sans aucune opération de découpe avant d'être expédiés.

La production annuelle de SOCLA est relativement constante avec une légère baisse des volumes en juillet et août (palliée par la mise en place de quota de production permettant de compenser la demande plus faible des produits durant l'été).

#### 2.1.1. Procédés de fabrication

Les principales étapes de fabrication des activités d'abattage et de découpe sont présentées ci-dessous :



Les diagrammes détaillés des activités de SOCLA sont joints en [annexe 2](#) (activité d'abattage et de découpe).

## 2.2. VOLUMES D'ACTIVITE

### 2.2.1. Activité d'abattage des lapins

Le poids carcasse des lapins abattus par SOCLA est compris entre 1,2 kg et 1,6 kg soit **en moyenne 1,4 kg de poids carcasse par lapin**.

Les différents tableaux ci-après reprennent le nombre et les tonnages en poids carcasses de lapins abattus :

	Situation année 2015	Situation année 2016	Situation projetée horizon 5 ans (2021)
<b>Nombre de lapins abattus/an</b>	Environ 2 000 000 lapins/an	1 860 000 lapins/an	Environ 2 000 000 lapins/an

	Situation année 2015		Situation année 2016		Situation projetée horizon 5 ans (2021)	
	En moyenne	En pointe	En moyenne	En pointe	En moyenne	En pointe
<b>Nombre de lapins abattus/heure</b>	1 500 lapins/h max	2 000 lapins/h max	1 200 lapins/h max	1 500 lapins/h max	1 500 lapins/h max	2 000 lapins/h max
<b>Nombre d'heure d'abattage/jour</b>	Jusqu'à 5,4 h/j	Jusqu'à 7,5 h/j	Jusqu'à 7 h/j	Jusqu'à 10 h/j	Jusqu'à 5,4 h/j	Jusqu'à 7,5 h/j
<b>Au total nombre de lapins abattus/jour</b>	8 000 lapins/j	11 000 lapins/j	7 440 lapins/j	11 000 lapins/j	8 000 lapins/j	11 000 lapins/j
<b>Au total tonnage poids carcasse de lapins abattu/jour</b>	11,2 t/j	15,4 t/j	10,4 t/j	15,4 t/j	11,2 t/j	15,4 t/j

*Note : Le nombre de lapins abattus par heure n'est pas constant. Les tonnages de poids carcasse sont calculés d'après les tonnages annuels de lapins abattus et le nombre de jours d'abattage annuel de 250 jours.*

La société SOCLA ne prévoit pas d'augmentation de ces tonnages de lapins abattus. Les tonnages maximum de poids carcasse traités par jour resteront de 15,4 tonnes car l'outil de production et l'effectif en poste ne permettent pas traiter plus de 11 000 lapins par jour.

<b><u>N° 2210</u></b>	<b>Abattage d'animaux</b> <i>Le poids des animaux exprimés en carcasses sera au maximum de 15,4 tonnes/jour.</i> <i>Cette activité est soumise au régime de l'autorisation.</i>
-----------------------	---

<b><u>N° 3641</u></b>	<b>Exploitation d'abattoirs, avec une capacité de production supérieure à 50 tonnes de carcasses par jour.</b> <i>La capacité de production sera au maximum de 15,4 tonnes/jour de poids carcasses.</i> <i>Cette activité est non classée.</i>
-----------------------	--

### 2.2.2. Activité de découpe des lapins

Les lapins abattus sont soit acheminés vers l'atelier de découpe ou soit, pour la majeure partie des tonnages, conditionnés et expédiés en entiers nus.

Le tableau ci-après reprend les tonnages de lapins qui sont découpés :

	Situation actuelle			Situation projetée horizon 5 ans (2021)		
	Moyenne en t/j	Maxi en t/j	Tonnage annuel	Moyenne en t/j	Maxi en t/j	Tonnage annuel
<b>Produits entrants de matières animales en découpe</b>	3 t/j	4 t/j	750 t/an	3 t/j	4 t/j	750 t/an

<b><u>N° 2221</u></b>	<p>Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale, par découpage, cuisson, appertisation, surgélation....à l'exclusion des produits issus du lait et des corps gras, et des activités classées par ailleurs.</p> <p><b><i>La quantité de produits entrant sera au maximum de 4 tonnes/jour.</i></b></p> <p>Cette activité est soumise au régime de déclaration avec contrôle périodique.</p>
-----------------------	--

### 2.2.3. Produits finis

	Situation actuelle		Situation projetée horizon 5 ans	
	Capacité de production	Tonnage annuel	Capacité de production	Tonnage annuel
<b>Lapins découpés</b>	3 t/j	750 t/an	3 t/j	750 t/an

<b><u>N° 3642-1</u></b>	<p>Traitement et transformation, à l'exclusion du seul conditionnement, des matières premières ci-après, qu'elles aient été ou non préalablement transformées, en vue de la fabrication de produits alimentaires ou d'aliments pour animaux issus uniquement de matières premières animales avec une capacité de production supérieure à 75 tonnes de produits finis par jour.</p> <p><b><i>La capacité de production de produits finis sera de 3 t/j.</i></b></p> <p>Cette activité est non classée.</p>
-------------------------	---

*Note : Seuls les tonnages de lapins découpés sont à considérer pour la rubrique 3642. Les lapins entiers nus sont seulement conditionnés sans opération de découpe ou transformation.*

## **2.3. ORIGINES ET DESTINATIONS DES PRODUITS**

### **2.3.1. Origines des matières premières**

Les lapins abattus et découpés par SOCLA sont certifiés « lapin de Beffrois ». Ces lapins, issus d'une production certifiée, sont nés et élevés dans la Région Nord-Pas-de-Calais.

Cette certification, homologuée par le Ministère de l'Agriculture, garantit une provenance locale. L'approvisionnement de SOCLA est réalisé auprès d'éleveurs des départements du Pas-de-Calais, du Nord et de la Somme.

Le Lapin des Beffrois est un produit SAVEURS en OR, marque collective qui valorise et recommande les produits alimentaires régionaux de qualité. Cette certification garantit les critères suivants :

- Alimentation des lapins 100% végétale,
- Respect de l'environnement et du bien-être des lapins,
- Qualité de lapin d'un poids de carcasse minimum,
- Fraîcheur des produits par la proximité des partenaires de la filière qui réduit les délais ; de la sortie des élevages à la mise en rayon.

### **2.3.2. Destinations des produits finis**

Les différents clients de la société SOCLA sont les suivants :

- Grandes et moyennes surfaces : enseignes MATCH, CARREFOUR, CORA, LECLERC et LIDL (couverture de distribution 2 quarts nord de la France),
- Grossistes pour les produits frais et surgelés (dans la région et toute la France),
- Pavillons volailles du marché international de Rungis,
- Prestation d'abattage à façon pour les entreprises : Ets Lionor et Lapin d'Artois.

## 3. DESCRIPTION

---

### 3.1. PROJET D'EXTENSION ET DE RESTRUCTURATION

Le projet d'extension et de réaménagement envisagé par SOCLA comprend principalement :

- La restructuration des locaux sociaux avec la création de vestiaires séparés et spécifiques à chaque zone d'activité : zone abattage et zone découpe,
- La restructuration de la zone de ressuage de l'activité d'abattage dans le bâtiment existant,
- La séparation des zones d'abattage et de découpe par la création d'une circulation menant aux différentes zones,
- La création d'une nouvelle zone de découpe (suppression ancienne zone de découpe),
- La création de nouveaux quais d'expédition des produits finis (suppression quai existant),
- La création d'une nouvelle zone de stockage des déchets,
- La création d'un auvent de réception des lapins vivants et d'une terrasse technique en étage au-dessus de l'auvent.

L'objet du projet est d'améliorer les conditions d'exploitation sur le site.

L'agencement des locaux au terme du projet permettra de respecter le principe de la marche en avant et de séparer de manière bien définie les zones d'abattage et de découpe entre elles.

Ainsi, les flux du personnel dédiés à chaque zone seront séparés.

La zone de découpe, qui est actuellement dans des locaux existants et vétustes, va être redéployée dans des locaux projetés neufs, respectant ainsi les dispositions constructives de l'arrêté du 09/08/07 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n° 2221.

Le projet n'aura pas d'impact sur les tonnages de production actuelle, les capacités de production des outils resteront inchangées.

La création d'une terrasse technique, au-dessus de l'auvent de réception des lapins vivants, permettra d'accueillir, en remplacement des groupes froids existants, un nouveau groupe froid neuf qui fonctionnera pour l'ensemble des besoins du site. Cette aire technique sera située au niveau de la façade sud où la limite de propriété et les habitations sont éloignées des bâtiments.

Ainsi les groupes froids existants qui étaient proches de la limite nord et d'habitations seront supprimés, limitant ainsi les nuisances sonores.

La vue en plan n°11.2, jointe au dossier, permet de visualiser l'ensemble des locaux projetés et restructurés.

Les murs coupe-feu 2h (REI 120 avec dépassement de 1 m par rapport à la toiture des bâtiments) localisés sur la vue en plan jointe au dossier permettent de compartimenter le projet par rapport aux deux bâtiments existants.

Un autre mur coupe-feu 2h (REI 120 avec dépassement de 1 m par rapport à la toiture du bâtiment) sera implanté au niveau de l'extension en limite de propriété Nord.

### 3.2. REPARTITION DES SURFACES

Le tableau ci-après récapitule les surfaces actuelles et projetées.

Dénomination	SITUATION ACTUELLE Surfaces (toiture) en m <sup>2</sup>	APRES PROJET Surfaces (toiture) en m <sup>2</sup>	Différence
Bâtiments	3 370 m <sup>2</sup>	5 199 m <sup>2</sup>	+ 1 829 m <sup>2</sup> (avec auvent)
Voiries, parkings	4 621 m <sup>2</sup>	5 705 m <sup>2</sup>	+ 1 084 m <sup>2</sup>
Espaces verts	34 701 m <sup>2</sup>	31 788 m <sup>2</sup>	- 2 913 m <sup>2</sup>
Terrain	42 692 m <sup>2</sup>	42 692 m <sup>2</sup>	/

La vue en plan n°11.2, jointe au présent dossier, représente l'implantation des différents locaux de production, stockage, bureaux et locaux sociaux au terme du projet.

### 3.3. ORGANISATION DES LOCAUX

Au terme du projet, l'unité de production SOCLA sera conçue selon le principe de la « marche en avant ». Les principaux locaux des ateliers de production seront aménagés de façon à permettre : le stockage des matières premières dans un premier temps puis l'acheminement vers la ligne de fabrication et enfin le stockage des produits finis avant chargement et expédition.

Ainsi, toutes les liaisons entre les salles de travail respectent l'état d'avancement du produit : à aucun moment, un produit fini non conditionné ne doit croiser un autre produit en cours d'élaboration ou une matière première.

Cette organisation des circuits de matières au sein de l'usine concerne aussi les déchets et les sous-produits.

Quant aux consommables (cartons, films, ...), ils sont, pour leur part, apportés dans la chaîne de fabrication à l'endroit précis de leur utilisation.

Le respect des principes exposés ci-avant, allié au respect des règles d'hygiène imposées au personnel, permettent d'assurer la bonne qualité du produit fini, notamment sur le plan microbiologique.

SOCLA est certifiée IFS (International Food Standard). Cette norme IFS permet d'engager le nom de leur marque puisque elle est la preuve de la mise en place à SOCLA de moyens de travail et de réponses précises aux exigences de qualité.

### **3.4. ACCES A L'USINE - PARKING**

#### **3.4.1. Accès**

Le site de SOCLA est accessible depuis la route de Calais (départementale n°191) rejoignant l'axe de la départementale n°341.

Le site dispose d'un accès depuis la route de Calais avec retrait du portail pour que les véhicules (lourds et légers) ne gênent pas la circulation sur la route voir photo ci-après :



*Photo de l'accès des véhicules sur le site de SOCLA (source Google maps)*

En dehors des périodes de production, les bâtiments du site sont fermés à clef ainsi que le portail. Le site dispose d'un portail avec vidéosurveillance.

#### **3.4.2. Parking**

Les véhicules du personnel et les poids lourds stationnent sur les parkings aménagés à cet effet. Les différents parkings sont représentés sur le plan masse n°11.1 joint à ce dossier.

### **3.5. DESCRIPTIF GENERAL CONSTRUCTIF**

Les principales dispositions constructives du bâtiment existant sont énoncées ci-après :

- Structure métallique sur fondation béton armé,
- Couverture bardage,
- Cloisonnement des locaux par panneaux isothermes dans l'ensemble des locaux de production,
- Plafonds panneaux isothermes dans les locaux de production,
- Certains murs sont réalisés en dur (parpaing/béton ou brique), ces murs sont identifiés sur la vue en plan n°11.2 jointe à ce dossier. Ils sont localisés au niveau de la zone des bureaux et locaux sociaux,
- Revêtement de sol en carrelage ou en résine avec forme de pente et siphons inox pour la récupération des eaux de lavage.

L'extension du bâtiment de production comportera :

- Une structure métallique sur fondation béton armé,
- Une vêtue extérieure par bardage métallique posé verticalement sera de teinte gris clair RAL 9006,
- Une toiture et une couverture de type BROOF (t3),
- Toiture masquée par des acrotères incombustibles,
- Cloisonnement des locaux de production, locaux considérés non à risque et à température réfrigérée, par panneaux isothermes de classement au feu des panneaux : Bs3d0 (= M1),
- Un mur REI 120 (avec dépassement d'un 1m en toiture) entre l'extension et le bâtiment existant de production,
- Un mur REI 120 (avec dépassement d'un 1m en toiture) entre l'extension et le bâtiment existant de stockage d'emballages,
- Un mur REI 120 (avec dépassement d'un 1m en toiture) sur la façade nord-ouest de l'extension,
- La séparation des réseaux eaux usées et eaux pluviales existants en réseau séparatifs,
- La création d'un bassin d'orage/rétention des eaux d'extinction polluées en cas d'incendie.

L'ensemble des murs REI 120 (avec dépassement d'un 1m en toiture) sont localisables sur la vue en plan n°11.2 jointe à ce présent dossier.

L'ensemble des portes localisées dans les murs REI 120 seront EI2 120 C.



## 4. INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

---

### 4.1. LOCALISATION DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES

L'ensemble des installations techniques du site sont implantés dans des locaux spécifiques (local compresseur air, salle des machines froid, salles synoptique des lignes de production dans l'usine, local TGBT...). Ces différents locaux sont représentés sur la vue en plan n°11.2 jointe à ce présent dossier.

### 4.2. ALIMENTATION ELECTRIQUE

L'énergie électrique est utilisée pour tous les équipements et machines présentes dans les salles de fabrication, les installations techniques (production de froid, air comprimé...), l'éclairage et la recharge des engins de manutention.

L'établissement est alimenté via un poste extérieure ERDF : alimentation électrique TN 240 kVa au tarif jaune.

Il n'y a aucun transformateur sur le site de l'installation, en revanche l'établissement possède un local technique avec compteur et disjoncteur.

Les installations électriques sont entretenues et réparées par le personnel de maintenance de SOCLA. L'ensemble des installations est contrôlé régulièrement par la société « Jean Luc Bridault » (siège social : 11 RUE DU GEAI - 62380 NIELLES LES BLEQUIN), spécialisée dans les travaux d'installation électrique, en complément du personnel de maintenance. Le dernier certificat vérification périodique des installations électriques Q19 est joint en [annexe 3](#), ce contrôle est réalisé tous les ans.

Le devis signé pour la mise en place du contrôle avec certificat Q18 est joint également en [annexe 3](#).

### 4.3. REFRIGERATION & COMPRESSION

La production de froid est nécessaire pour la climatisation de la plupart des locaux où règne une température contrôlée (ateliers, ressuage, locaux de stockages des produits finis...).

Actuellement les groupes froids existants sont localisés en façade nord. Au terme du projet ces groupes seront remplacés par un unique groupe froid neuf qui sera implanté sur l'air technique projetée située au-dessus de l'auvent de réception des lapins vivants.

Ce groupe froid aura un système d'atténuation sonore Bas niveau sonore (LN) et une puissance absorbée de 128 kW. La charge totale de fluide frigorigène sur le site de SOCLA sera de 82 kilogrammes de R134a.

<b>N° 2920</b>	<b>Installation de compression supérieure à 10<sup>5</sup> Pa</b> <b><i>La puissance absorbée totale sera de 128 kW.</i></b> <i>Cette activité sera non classée.</i>
<b>N° 4802-2a</b>	<b>Emploi dans des équipements frigorifiques clos en exploitation de gaz à effet de serre fluorés</b> <b><i>La quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation sera de 82 kilogrammes.</i></b> <i>Cette activité sera non classée.</i>

## 4.4. INSTALLATIONS DE COMBUSTION

### 4.4.1. Chauffage/eau chaude des locaux

Le chauffage des bureaux et des locaux est réalisé par des radiateurs fonctionnant à l'électricité.

### 4.4.2. Groupe électrogène

La société SOCLA dispose d'un groupe électrogène de secours, fonctionnant au fioul, utilisé seulement en cas de dépannage.

La puissance de ce groupe est de 200 kW.

<b>N° 2910-A</b>	<b>Consommation (seuls ou en mélange) de gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, de fioul domestique, de charbon, de fiouls lourds et de biomasse définie à cette rubrique.</b> <b><i>La puissance thermique nominale est de 0,2 MW.</i></b> <i>Cette activité est non classée.</i>
------------------	--

## 4.5. STOCKAGES

### 4.5.1. Stockage matières premières, produits finis et emballages vides

Le tableau ci-après récapitule les caractéristiques des volumes et tonnages des stockages de matières premières, produits finis et emballages du site au terme du projet (hors stockages liés à la rubrique 2210 : ressuges...).

Désignation du local	Volume du local	Température du local	Matières stockées	Mode de stockage et nombre de contenant	Poids unitaire	Tonnage produits stockés	Volume produits stockés	Rubrique de classement ICPE concernée
CF chariots		Réfrigéré positif	1 000 lapins carcasses	Sur chariots inox	1,2 kg/lapin	1,2 t	7 m <sup>3</sup>	1511
CF co-produits découpés		Réfrigéré positif	1 600 lapins (coffres + têtes)	Sur chariots inox	0,3 kg/lapin	0,48 t	10 m <sup>3</sup>	1511
Barquettes réfrigérés		Réfrigéré positif	Produits finis avec opercules cartons	10 palettes de produits finis	200 kg/palette	2 t	15 m <sup>3</sup>	1511
CF expédition		Réfrigéré positif	Produits finis de lapins	15 palettes	200 kg/palette	3 t	20 m <sup>3</sup>	1511
CF négative produits finis		Réfrigéré négatif	Produits finis : lapins découpés + lapins entiers directement conditionnés après abttagé	18 palettes (dont 8 palettes lapins découpés)	800 kg/palette	14,4 t (au maxi 6 t de produits finis issus de la découpe)	34 m <sup>3</sup>	1511
Formage cartons	923 m <sup>3</sup>	Ambiante	Cartons	15 palettes de cartons	32 kg/palette	0,5 t	6 m <sup>3</sup>	1510
Stockage emballages vides	2447 m <sup>3</sup>	Ambiante	Emballages vides	70 palettes de cartons + 100 palettes de barquettes plastiques + 5 palettes films plastiques + 3 palettes d'étiquettes	220 kg/palette cartons + 60 kg/palette barquettes plastiques + 400 kg/palette films plastiques + 120 kg/palette étiquettes	24 t	300 m <sup>3</sup>	1510

**N° 1510** Stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des entrepôts couverts  
*Le volume des entrepôts sera de 3 370 m<sup>3</sup> et la quantité stockée de 24,5 t.*  
 Cette activité est non classée.

**N° 1511** Entrepôts frigorifiques  
*Le volume susceptible d'être stocké est inférieur à 100 m<sup>3</sup> (environ 60 m<sup>3</sup>).*  
 Cette activité est non classée.

## 4.6. STOCKAGES DE SUBSTANCES ET MELANGES DANGEREUX (selon les dispositions du règlement CLP et la transposition de la directive Seveso III)

### 4.6.1. Inventaire des substances et mélanges dangereux

L'établissement utilise différents produits principalement pour le nettoyage, la désinfection des locaux et la maintenance des équipements et véhicules.

Les produits liquides en bidon sont stockés sur bacs de rétention.

L'inventaire de l'ensemble des produits est repris dans le tableau suivant :

Type de liquide inflammable stocké	Type de contenant	Lieu de stockage	Utilisation	Volume stockée	Densité	Tonnage stocké
Gasoil (liquide inflammable de catégorie 3)	1 cuve	Bâtiment isolé au sud-ouest du site	Pour la flotte de véhicules de l'entreprise	3 m <sup>3</sup>	0,85	2,55 t
Huiles de maintenance et de vidange (RUBIA TIR 7400 15W40 de chez TOTAL)	2 bidons de 200 L unitaire	Atelier de maintenance	Pour maintenance de la flotte de véhicules de l'entreprise	0,4 m <sup>3</sup>	0,88	0,35 t
AdBlue	Bidons	Bâtiment isolé au sud-ouest du site		1 m <sup>3</sup>	1,092	1,1 t
Gaz alimentaire Gourmet 030C40 (CO <sub>2</sub> : 40%/O <sub>2</sub> : 30%/N <sub>2</sub> : 20%)	36 bouteilles dans cadre métallique de 25 kg	Extérieur	Emballage des produits en barquette sous atmosphère	/	/	0,9 t (0,27 t de O <sub>2</sub> à 30%)
MEDI PROP SR	Bidons	Local spécifique au centre de l'abattoir	Nettoyage	0,025 m <sup>3</sup>	0,87	0,022 t
ALCALIN CHLORE MOUSSANT	Bidons		Nettoyage	0,05 m <sup>3</sup>	1,151	0,058 t
NETTOYANT ACID-DHER	Bidons		Nettoyage	0,01 m <sup>3</sup>	1,25	0,013 t
DESINFECTANT BACTERICIDE ARVOALIZE	Bidon		Nettoyage	/	/	0,02 t
MEDI-PROP GEL BI-ALCOOL	Flacons		Nettoyage	0,012 m <sup>3</sup>	0,87	0,01 t
TRISEPTINE A+	Recharges en flacons		Nettoyage	0,02 m <sup>3</sup>	1,017	0,02 t
QUATERNET	Bidons		Nettoyage	0,005 m <sup>3</sup>	0,995	0,005 t
EAU DE JAVEL	Cruchons		Nettoyage	0,006 m <sup>3</sup>	1,17	0,007 t

#### 4.6.2. Statut SEVESO III et classement ICPE des substances et mélanges dangereux

Le tableau justificatif de non classement selon les dispositions du règlement CLP et la transposition de la directive SEVESO III est présenté en page suivante.

Ce tableau reprend la méthode du guide technique INERIS de Juin 2014 intitulé « Application de la classification des substances et mélanges dangereux à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ».

Etant données les très faibles quantités de produits en jeu, seule la règle de cumul seuil bas a été calculée.

Certains produits sont concernés par les rubriques listées ci-dessous. Cependant au vu des quantités de produits projetés, ces quantités ne dépasseront pas les seuils de classement de ces rubriques ICPE.

<b><u>N° 4331</u></b>	<b>Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.</b> <b><i>La quantité totale susceptible d'être présente est de 0,032 tonne.</i></b> Cette activité est non classée.
<b><u>N° 4510</u></b>	<b>Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1</b> <b><i>La quantité totale susceptible d'être présente est de 0,09 tonne.</i></b> Cette activité est non classée.
<b><u>N° 4511</u></b>	<b>Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2</b> <b><i>La quantité totale susceptible d'être présente est de 0,02 tonne.</i></b> Cette activité est non classée.
<b><u>N° 4725</u></b>	<b>Oxygène (numéro CAS 7782-44-7)</b> <b><i>La quantité totale susceptible d'être présente est de 0,27 tonne.</i></b> Cette activité est non classée.
<b><u>N° 4734-2</u></b>	<b>Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas, kérosènes, gazoles, fioul lourd...</b> <b><i>La quantité totale susceptible d'être présente est de 2,55 tonnes.</i></b> Cette activité est non classée.

Produits	Nommé désigné ?	Mention de danger	Type de danger	Règle de cumul applicable au danger (a, b ou c)	Rubrique de nomenclature correspondant	Seuil bas (en t)	Quantité maximale stockée (en t)	Dépassement direct du seuil bas ?	Seuil bas retenu pour a (en t)	Seuil bas retenu pour b (en t)	Seuil bas retenu pour c (en t)	Quotient a = Santé	Quotient b = Physique	Quotient c = Environnement	Rubrique ICPE retenue (avec seuils les plus pénalisants)	
Gasol (liquide inflammable de catégorie 3)	Oui	H226	Physique	b	4734-2	2500	2,55	Non	-	2500	2500	-	0,00102	0,00102	4734-2	
		H304	-	-												
		H332	-	-												
		H315	-	-												
		H350	-	-												
		H373	-	-												
H411	Environnement	c														
Huiles de maintenance et de vidange (RUBIA TIR 7400 15W40 de chez TOTAL)	Non	-	-	-	-	-	0,35	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AdBlue	Non	-	-	-	-	-	1,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gaz alimentaire Gourmet 030C40 (mélange de CO2 à 40%, O2 à 30% n° CAS 7782-44-7 et de N2 à 20%)	Oui	H270	Physique	b	4725	200	0,27 (30% de 0,9)	Non	-	200	-	-	0,00135	-	4725	
		H280	-	-												
MEDI PROP SR	Non	H225	Physique	b	4331	5000	0,022	Non	-	5000	-	-	0,000004	-	4331	
		H319	-	-	-	-										
ALCALIN CHLORE MOUSSANT	Non	H290	-	-	-	-	0,058	Non	-	-	100	-	-	0,00058	4510	
		H314	-	-	-	-										
		H400	Environnement	c	4510	100										
NETTOYANT ACID-DHER	Non	H314	-	-	-	-	0,013	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DESINFECTANT BACTERICIDE ARVOALIZE	Non	H315	-	-	-	-	0,02	Non	-	-	100	-	-	0,0002	4510	
		H319	-	-	-	-										
		H400	Environnement	c	4510	100										
MEDI-PROP GEL BI-ALCOOL	Non	H225	Physique	b	4331	5000	0,01	Non	-	5000	-	-	0,000002	-	4331	
		H319	-	-	-	-										
TRISEPTINE A+	Non	H411	Environnement	c	4511	200	0,02	Non	-	-	200	-	-	0,0001	4511	
QUATERNET	Non	H226	Physique	b	4331	5000	0,005	Non	-	5000	100	-	0,000001	0,00005	4510	
		H302+H332	-	-	-	-										
		H315	-	-	-	-										
		H319	-	-	-	-										
		H410	Environnement	c	4510	100										
EAU DE JAVEL	Non	H290	-	-	-	-	0,007	Non	-	-	100	-	-	0,00007	4510	
		H314	-	-	-	-										
		H410	Environnement	c	4510	100										
		EUH031	-	-	-	-										
<b>CUMUL :</b>												<b>0 &lt; 1</b>	<b>0,0023774 &lt; 1</b>	<b>0,00202 &lt; 1</b>		

**Conclusion : Aucune somme ne dépasse 1. L'établissement ne répond pas à la règle de cumul seuil bas et par la même occasion seuil haut.**

## 4.7. ENGINS DE MANUTENTION

Les différents types d'engin de manutention présents sur le site sont repris dans le tableau ci-après :

Type d'engin de manutention	Nombre d'engin	Type d'alimentation (sur batterie, carburant...)	Localisation
Transpalette à conducteur porté	X 2	Batterie	1 sur quai de réception vif 1 en zone de stockage des emballages
Chariot élévateur embarqué en porte à faux (de capacité > ou = à 6 tonnes)	X 1	Carburant diesel	Zone de chargement et déchargement aire extérieure
Chariot élévateur embarqué « moffett » en porte à faux (de capacité > ou = à 6 tonnes)	X 2	Carburant diesel	Embarqué à l'arrière des camions

Socla dispose de 2 postes de charge des batteries des engins de manutention électrique. Un poste de 1,68 kW (70A et 24V de courant continu) est localisé au niveau du quai réception vif et le second poste de 0,96 kW (40A et 24V de courant continu) est localisé au niveau du local emballage. La puissance totale en courant continu utilisable pour les opérations de charge est d'environ 3 kW.

<b>N° 2925</b>	<b>Atelier de charge d'accumulateurs</b> <b>La puissance maximale de courant continu est de 3 kW.</b> Cette activité est non classée.
----------------	---

## 4.8. STATION SERVICE

SOCLA dispose d'une cuve de gasoil avec pompe de distribution permettant le ravitaillement de la flotte de véhicules sur le site. Cette petite station sur site permet d'éviter aux véhicules de l'entreprise de faire des allers retours inutiles pour aller en station-service.

Actuellement la cuve de gasoil est située dans le petit bâtiment situé à l'entrée du site. Le volume annuel distribué est de 60 m<sup>3</sup> de gasoil.

Pour des raisons pratiques et de sécurité cette cuve aérienne et pompe de distribution sera déplacée et enterrée. La localisation de la cuve et pompe de distribution est précisée sur le plan masse n°11.1 joint avec ce dossier.

<b>N° 1435</b>	<b>Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules moteurs, de bateaux ou aéronefs.</b> <b>Le volume annuel de carburant liquide distribué est de 60 m<sup>3</sup> de gasoil.</b> Cette activité est non classée.
----------------	---

## 4.9. UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des consommations des principales énergies utilisées sur le site.

	2016	2015	2014	2013	2012
<b>Nombre de lapins abattus par an</b>	1 860 000 lapins	1 981 076 lapins	1 329 368 lapins	1 248 917 lapins	1 000 000 lapins
<b>Tonnages poids carcasses</b>	2 604 t	2 774 t	1 862 t	1 749 t	1 400 t
<b>Tonnages produits finis</b>	2 183 t	2 400 t	1 835 t	1 247 t	1 337 t
<b>Electricité</b>	698 793 kWh	730 440 kWh	679 033 kWh	660 984 kWh	591 098 kWh
<b>Gasoil pour flotte véhicules</b>	60 m <sup>3</sup>	60 m <sup>3</sup>	53 m <sup>3</sup>	48 m <sup>3</sup>	56 m <sup>3</sup>
<b>Eau potable</b>	7 113 m <sup>3</sup>	6 991 m <sup>3</sup>	5 743 m <sup>3</sup>	5 523 m <sup>3</sup>	5 331 m <sup>3</sup>

### 4.9.1. Consommation en eau

L'eau consommée est utilisée pour :

- le pré-nettoyage durant la journée en fonction des contraintes de production,
- le lavage des équipements et des locaux (généralement à partir de 17h),
- et les usages sanitaires.

Les mesures prises pour limiter les consommations en eau sont les suivantes :

- les suivis des consommations en eau,
- la sensibilisation du personnel (signalement des fuites, fermeture des robinets...).

Par ailleurs, un disconnecteur d'eau est présent sur le réseau d'eau potable qui alimente le site de SOCLA.

### 4.9.2. Consommation électrique

La consommation électrique du site est essentiellement due au fonctionnement :

- des machines liées aux procédés de fabrications,
- des compresseurs d'air,
- des équipements de froids,
- des équipements d'éclairage du site,
- et des équipements informatiques des bureaux.

La limitation de la consommation électrique passe par :

- le choix d'éclairage adapté aux locaux,
- le nettoyage régulier des sources lumineuses afin de restituer aux installations toute leur efficacité,
- la sensibilisation du personnel à éteindre tout éclairage inutile.



## 5. CAPACITES TECHNIQUES & FINANCIERES DE L'EXPLOITANT

---

### 5.1. CAPACITES TECHNIQUES

#### 5.1.1. Organisation de SOCLA

La société SOCLA est spécialisée dans le métier d'abattage, de découpe et de conditionnement de lapins depuis de nombreuses années sur ce même site (depuis 1974). Ces années d'expérience lui ont permis de perfectionner la qualité de sa production et de savoir faire face aux problématiques et enjeux du métier.

Dans l'œuvre de sa démarche qualité, la société SOCLA a obtenu la certification IFS en 2012.

#### 5.1.2. Moyens humain

La société SOCLA dispose de moyens humains et matériels nécessaires pour le bon fonctionnement de son activité.

SOCLA dispose de de plusieurs services (service administratif et comptable, commercial, fabrication, maintenance...) lui permettant de disposer de l'ensemble des compétences pour exploiter efficacement son installation.

L'organigramme du personnel permettant de visionner l'ensemble des compétences de l'entreprise est joint en [annexe 5](#).

Comme cela est représenté sur l'organigramme, la direction et l'exploitation de l'entreprise sont structurées.

La répartition du personnel de l'établissement SOCLA est décrite dans le tableau ci-dessous:

SITUATION ACTUELLE		
Postes/Emplois	Hommes	Femmes
Ouvriers abattoirs-découpe polyvalents	29	5
Chauffeurs	4	-
Postes administratifs	-	5
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>10</b>

<b>SITUATION PROJETEE 2021</b>		
<b>Postes/Emplois</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
Ouvriers abattoirs-découpe polyvalents	30	6
Chauffeurs	4	-
Postes administratifs	-	5
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>11</b>

L'effectif actuel de SOCLA est de 43 personnes. A horizon 2021, SOCLA prévoit seulement une augmentation de 2 ouvriers pour la partie production.

En revanche, SOCLA prévoit de passer de 28 salariés en CDI et 15 intérimaires à 40 salariés en CDI et à 5 intérimaires à horizon 2020.

Cet effectif comprend 77 % d'hommes et 23 % de femmes.

L'activité de l'établissement se poursuit durant 250 jours par an.

Les horaires de travail sont de 6h00 à 18h00 du lundi au vendredi et exceptionnellement de 7h00 à 11h00 le samedi.

### 5.1.3. Formations

Les différentes formations récemment réalisées au sein de la société sont :

- Des formations dans le domaine de la sécurité : CACES pour la conduite des chariots, Santé Sécurité au Travail, habilitations électriques...
- Et des formations dans le domaine de la qualité : sensibilisation HACCP...

Une formation à la sécurité est dispensée à tous les salariés susceptibles d'intervenir sur le site (y compris pour le personnel intérimaire).

Cette formation est appropriée aux spécificités de l'entreprise et à l'activité sur le poste de travail envisagé. Elle consiste à porter à la connaissance du personnel :

- Les consignes générales de sécurité du site,
- Les consignes en cas de situation dangereuse, incendie, accident,
- Les conditions et règles de circulation,
- Les accès aux locaux.

Concernant le poste de chauffeur le recrutement se fait sous condition de permis C/EC et de fimo/fco à jour avant l'embauche. Le reste du personnel notamment les ouvriers abattoir polyvalent qui réalisent les activités d'abattage et de découpe des lapins sont formés dans l'entreprise et pour la majorité du personnel leur expérience professionnelle a été réalisée au sein de l'entreprise SOCLA au travers des nombreuses années passées dans l'entreprise.

De manière générale, les formations spécifiques dispensées aux membres du personnel sont listées dans le tableau ci-dessous :

Formation	Organisme formateur
Sensibilisation HACCP	IDEACTION
Cariste (CACES pour conduite des chariots de manutention)	ECF
Formations Opérateur et Responsable Protection Animale en abattoir (OPA/RPA)	RG CONSULTING
Formation retrait carcasses	AVIPOLE FORMATION
Formation Transport des Animaux Vivants (TAV)	RG CONSULTING
Formation Initiale Minimum Obligatoire et Formation Continue Obligatoire (FIMO/FCO) des conducteurs	ECF

Plus précisément l'ensemble des formations du personnel de SOCLA sont reprises en [annexe 23](#).

## 5.2. CAPACITES FINANCIERE

Les chiffres d'affaires de l'établissement de ces 5 dernières années sont repris dans le tableau ci-dessous :

	2015	2014	2013	2012	2011
Chiffre d'affaire	8 216 314 euros	8 580 731 euros	9 680 511 euros	8 961 248 euros	8 282 492 euros

Par ailleurs SOCLA a souscrit aux polices d'assurances suivantes :

- Responsabilité civiles,
- Perte d'exploitation,
- Multirisques industriels,
- Environnement.

Par ailleurs, en [annexes 26 à 28](#) sont présentés :

- Les bilans financiers (résultats comptables) de 2016/2017,
- L'étude prévisionnelle de rentabilité,
- Et les 2 attestations de prêt.

En résumé, SOCLA dans son étude prévisionnelle prévoit le financement de son projet par un emprunt de 1.37M€ comprenant :

- 1.17M€ de prêt bancaire et d'autofinancement,

- 200k€ de prêt relais pour le financement de la TVA qui sera remboursée par la suite par les impôts.

Le montant global des prêts bancaires sera de 1.085 M€, le différentiel de 85k€ sera autofinancé par le SCI ALCOS.